

Opérateur(trice) d'attraction

Famille  ANIMATION ET RELATION VISITEURS

Autres intitulés

Pilote d'attraction

Animateur(trice) d'attraction

Code(s) ROME associés

Opérateur / Opératrice d'attraction

Particularités



Métier en contact avec le public



Pic saisonnier

Métier incontournable des parcs d'attractions, l'opérateur(trice) d'attraction assure l'accueil et l'orientation des visiteurs dans une attraction, et leur embarquement/débarquement dans le cas d'attractions mécaniques. Il/Elle est également à la manœuvre pour recevoir le public, expliquer les conditions d'accès et renseigner les visiteurs, assurer la gestion de flux des files d'attente afin de garantir une expérience riche en sensations en toute sécurité.

L'opérateur(trice) peut également être amené(e) à piloter une attraction après une formation spécifique délivrée par l'entreprise.

Ce métier s'adresse aux personnes qui aiment le contact avec le public. L'opérateur(trice) d'attraction sait tenir une posture à la fois chaleureuse pour accueillir les visiteurs, et rigoureuse pour faire respecter les consignes de sécurité incontournables à la gestion et au pilotage d'attraction mécanique.

• Principales compétences métiers

Savoir-être professionnels

Etre à l'écoute des visiteurs et se rendre disponible

Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité

Proposer des solutions adaptées au contexte

Travailler en équipe

Compétences techniques

Ajuster les paramètres de fonctionnement d'une attraction (vitesse, durée) et lancer l'animation (annonces, musique, jeux de lumière)

Contrôler les systèmes de sécurité

Anticiper des dangers, problèmes ou besoins matériels et techniques

Vérifier les conditions d'installation et de sécurité du public (harnachement, ...) et procéder au verrouillage des systèmes de sécurité (barres, portes, ...)

Contrôler les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)

Contrôler l'accès et la circulation des personnes

Accueillir, orienter, informer un visiteur

Prévenir et résoudre les conflits en appliquant les consignes de l'entreprise

Communiquer les informations de base pour son poste en anglais

Maîtriser les informations du site utiles aux visiteurs (orientation, horaires...)

• Accès à l'emploi

Niveau d'expérience requis

Une expérience préalable dans les métiers de l'animation est un plus mais pas indispensable

Formations obligatoires

Pas de formations obligatoires identifiées

Formations appréciées

Certificat de qualification professionnelle (CQP) Opérateur d'attraction

Brevet d'Aptitude à la fonction d'animateur (BAFA)

Bac Professionnel Métiers de l'accueil

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport (BPJEPS) spécialité animateur

Moc disponibles et ressources utiles

 France Compétences